

Province de Québec

Municipalité de
SAINT-LUDGER-DE-MILOT

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par la soussignée, Rita Ouellet directrice générale greffière-trésorière de la susdite municipalité, que :

LE RÈGLEMENT 01Z-2025

Visant la modification du règlement de zonage numéro 02-2006 afin de redécouper le contour de la zone 17R à même une partie de la zone publique 19P

A été adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 mai 2025.

Ce règlement est déposé à mon bureau, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, sur les heures d'ouverture du bureau municipal.

DONNÉ à Saint-Ludger-de-Milot, ce 27^{ème} jour de deux mille vingt-cinq

Signée : _____
Directrice générale greffière-trésorière
